



FICHES "REPÈRES" DU RSU 2020

Communes de moins de 500 habitants en Normandie

Cette Fiche "Repères" reprend les principaux indicateurs du RSU 2020. Elle permet à une collectivité de se comparer à un groupe de collectivités présentant les mêmes caractéristiques (ex : type de collectivités, nombre d'agents, strate démographique...). Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales.fr.

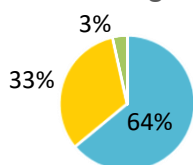
TAUX DE RETOUR

54%

> 768 communes ont transmis leur RSU sur 1413 recensées dans la région
> 2008 agents recensés dans ces collectivités dont 1286 fonctionnaires, 653 contractuels et 69 contractuels sur emploi non permanent

Effectifs

64% des agents sont fonctionnaires



■ Fonctionnaires
■ Contractuels permanents
■ Contractuels non permanents

	Minimum	Maximum	Effectif moyen
Fonctionnaires	0	15	2
Contractuels permanents	0	6	1
Contractuels non permanents	0	3	0



Précisions emplois non permanents

⇒ 22 % des contractuels non permanents recrutés dans le cadre d'un emploi aidé
⇒ 45 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels

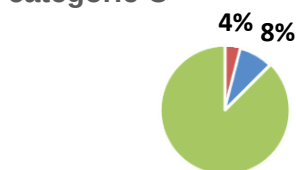
28 % des contractuels permanents en CDI

Caractéristiques des agents permanents

58% d'agents relevant de la filière technique

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous	Nbre moyen
Administrative	45%	30%	40%	1
Technique	54%	67%	58%	1
Culturelle	0%		0%	0
Sportive				0
Médico-sociale	0%	0%	0%	0
Police	0%		0%	0
Incendie				0
Animation	1%	3%	1%	0
Total	100%	100%	100%	3

88% d'agents relevant de la catégorie C



88%

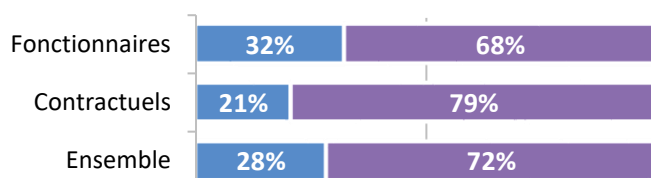
Effectif moyen

■	Catégorie A	0
■	Catégorie B	0
■	Catégorie C	2



Le taux de féminisation des emplois permanents est de : 72%

■ Hommes
■ Femmes

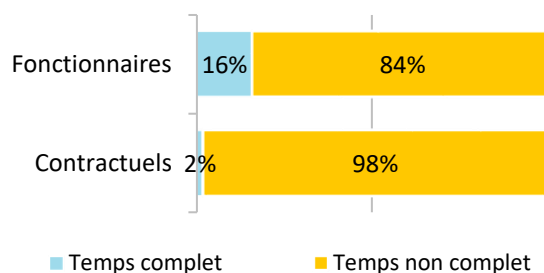


Le cadre d'emplois des Adjointes techniques représente 56%

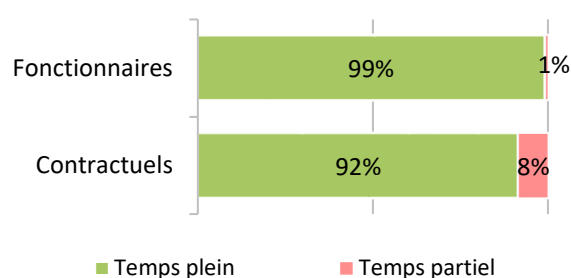
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjointes techniques	56%
Adjointes administratifs	28%
Rédacteurs	8%
Secrétaires de mairie	3%
Agents de maîtrise	1%

Temps de travail des agents permanents

- 16% des fonctionnaires à temps complet contre 2% des contractuels



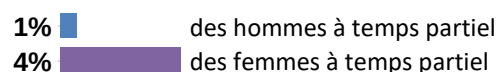
- 1% des fonctionnaires à temps partiel contre 8% des contractuels



- Les 3 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Culturelle	100%	
Animation	100%	100%
Administrative	95%	99%

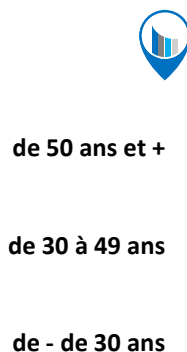
- Part des agents permanents à temps partiel selon le genre



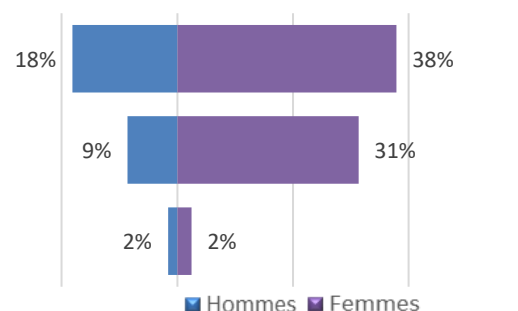
Pyramide des âges

- En moyenne, les agents des Communes de moins de 500 habitants en Normandie ont 50 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	50,46
Contractuels permanents	49,35
Ensemble des permanents	50,09
Âge moyen* des agents non permanent	
Contractuels non permanents	46,84



Pyramide des âges
des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

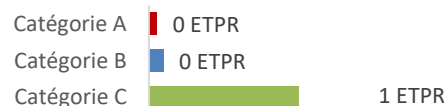
Équivalent temps plein rémunéré

- En moyenne, 1 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) par collectivité



- > 1 fonctionnaires
- > 0 contractuels permanents
- > 0 contractuels non permanents

Répartition des ETPR permanents moyens par catégorie



- 2 596 heures rémunérées en 2020 par collectivité

Positions particulières

En moyenne par collectivité :

- > Moins de un agent mis à disposition dans une autre structure
- > Moins de un agent en congés parental

- > Moins de un agent détaché dans la collectivité et originaire d'une autre structure
- > Moins de un agent détaché au sein de la collectivité
- > Moins de un agent détaché dans une autre structure
- > Moins de un agent dans une autre situation (disponibilité d'office, congés spécial ou hors cadre)

Mouvements

- En 2020, 0 arrivée d'agent permanent et 0 départ en moyenne par collectivité

En moyenne par collectivité, 0 contractuel permanent nommé stagiaire



Emplois moyens permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2019	Effectif physique au 31/12/2020
2 agents	3 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2020		
Fonctionnaires	↘	-0,8%
Contractuels	↗	13,0%
Ensemble	↗	3,4%

- Principales causes de départ d'agents permanents

Départ à la retraite	29%
Démission	27%
Fin de contrats remplaçants	25%
Mutation	7%
Licenciement	5%

- Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Arrivées de contractuels	47%
Remplacements (contractuels)	22%
Recrutement direct	13%
Voie de mutation	9%
Intégration directe	8%

* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2020 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2019) / (Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2019)

Évolution professionnelle

- Moins de un agent a été lauréat d'un concours ou d'un examen professionnel et a été nommé dans la collectivité en moyenne par collectivité
- Un agent a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle en moyenne en 2020

dont 2,0 % femmes et 2,4 % hommes

dont 2,3 % de catégorie C

- Un avancement d'échelon par collectivité

Sanctions disciplinaires

- 4 sanctions disciplinaires prononcées en 2020 parmi les 768 collectivités concernées

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2020

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	1	0
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

3 sanctions prononcées à l'encontre d'agents contractuels

- Principaux motifs des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels en 2020)

Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste)	50%
Atteinte à la discrétion professionnelle, au secret professionnel, au secret des correspondances, à la vie privée, à la liberté individuelle	25%
Autres	25%

Budget et rémunérations



- Les charges de personnel représentent 31,41 % des dépenses de fonctionnement

Montant
moyen*

Budget de
fonctionnement

298 199 €

Charges de
personnel*

93 671 €



Soit 31,41 % des
dépenses de
fonctionnement

*Calculé sur les collectivités ayant renseigné un montant

Montant moyen - Emplois permanents

Rémunérations annuelles brutes :	24 736 €
Primes et indemnités versées :	1 832 €
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	209 €
Nouvelle Bonification Indiciaire :	271 €
Supplément familial de traitement :	173 €
Indemnité de résidence :	4 €

Montant moyen - Emplois non permanents

Rémunérations annuelles brutes :
600 €

- Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	27 128 €	18 883 €	29 768 €	12 585 €	15 934 €	17 369 €
Technique			16 573 €	s	18 067 €	13 431 €
Culturelle					s	s
Sportive						
Médico-sociale					20 165 €	s
Police					30 267 €	
Incendie						
Animation				s	15 122 €	19 510 €
Toutes filières	27 128 €	18 883 €	29 123 €	13 635 €	17 369 €	14 802 €

*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

- La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 7,41 %

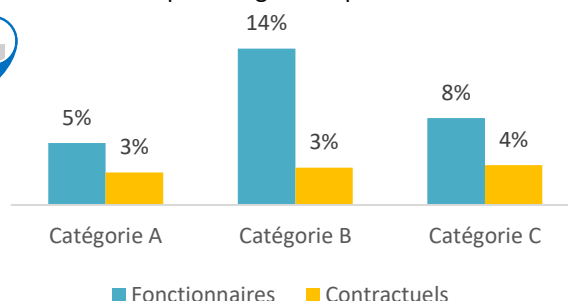
Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :

Fonctionnaires 8,33%

Contractuels sur emplois permanents 3,48%

Ensemble 7,41%

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut



⇒ 42% des collectivités concernées par des heures supplémentaires et complémentaires, soit 33 heures en moyenne

- 0% des collectivités adhèrent au régime d'assurance chômage pour la gestion de leurs anciens contractuels

47% des collectivités ont conventionné avec Pôle Emploi pour l'assurance chômage de leurs anciens fonctionnaires

Absences (Agents présents au 31/12/2020)

- En moyenne, 12,9 jours d'absence pour tout motif médical en 2020 par fonctionnaire



- > En moyenne, 3,2 jours d'absence pour tout motif médical en 2020 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	2,28%	0,88%	1,80%	1,66%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	3,53%	0,88%	2,64%	1,94%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	3,68%	0,98%	2,77%	3,13%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- > 12,9 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé

Accidents du travail

- 1 accident* du travail déclarés en moyenne par collectivité concernée

- > 0,6 accident du travail pour 100 agents
- > En moyenne, 81 jours d'absence consécutifs par accident du travail

*nombre moyen

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

0,3 travailleur handicapé employé sur emploi permanent en moyenne par collectivité concernée



- ⇒ Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- ⇒ 3 travailleurs handicapés fonctionnaires
- ⇒ 0 travailleur handicapé en catégorie A, 0 en catégorie B, 4 en catégorie C
- ⇒ 593 € de dépenses en matière de handicap par collectivité

Prévention et risques professionnels

- ASSISTANTS DE PRÉVENTION

Moins de un assistant de prévention désigné dans la collectivité en moyenne

- FORMATION

0,0 jour de formation lié à la prévention (habilitation ou formation obligatoire)

Coût moyen des formations : 1 €

Coût par jour de formation : 24 €

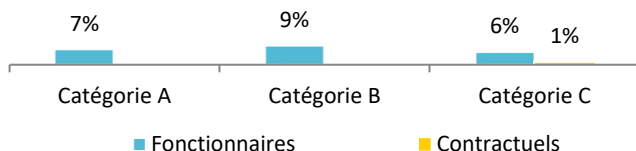
- DOCUMENT DE PRÉVENTION

14% des collectivités disposent d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Formation (Agents présents au 31/12/2020)

- En 2020, 4,9% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2020



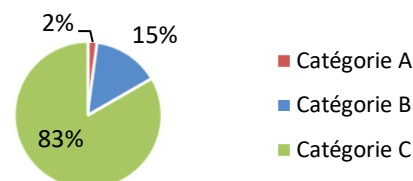
- 153 € ont été consacrés à la formation par collectivité en 2020

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	73 %
Autres organismes	24 %
Frais de déplacement	2 %

- 0 jour de formation suivi par collectivité

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



- Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 0,2 jour par agent



Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	49%
Autres organismes	45%
Interne à la collectivité	6%

Action sociale et protection sociale complémentaire

- Participation des collectivités à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	23 352 €	21 654 €
Montant moyen par bénéficiaire	241 €	157 €

- L'action sociale des collectivités

9% de collectivités cotisent auprès d'un Comité d'Œuvres Sociales propre à leur collectivité

16% de collectivités cotisent auprès d'un Comité d'Œuvres Sociales inter-collectivité

3% de collectivités prévoit des prestations sociales servies directement aux agents

14% de collectivités prévoit des prestations sociales servies directement aux agents via un COS

Relations sociales

- Jours de grève

0% de collectivités concernées par des jours de grève

Précisions méthodologiques

1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2019

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2020

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2020

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

- Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2019
- + Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2019

2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2020} \times 365} \times 100$$

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles :	2. Absences médicales :	3. Absences Globales :
Maladie ordinaire et accidents du travail	Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle	Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*

** Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.*

En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche "Repères" reprend les principaux indicateurs du RSU 2020. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble des effectifs correspondant à un groupe de collectivités constitué par le Centre de Gestion et ainsi de disposer d'éléments de comparaison respectant les mêmes modes de calcul que les synthèses individuelles du RSU.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine en partenariat avec le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : avril 2022

Version 3